



Procédure de regroupement familial pour un tunisien.

Par **njlassi**, le **15/02/2010** à **18:57**

Bonjour,

Je suis Tunisien, et je travaille en France depuis Avril 2008 et j'ai eu le premier titre de séjour en mois de août 2008 après quasiment 5 mois en récépissé. Je suis marié d'une femme tunisienne et le mariage est déclaré en Tunisie (acte de mariage tunisien). J'habite actuellement à Argenteuil (95100) en Val d'Oise.

Je veux lancer une demande de regroupement familial, j'ai passé au moins 4 fois chez l'OFFII (Ex ANAEM) depuis septembre dernier et à chaque fois ils me disent que y'a quelque chose qui manque.

Mon dossier est complet mais à chaque RDV ils me disent qu'il manque un document et quand je leur dis que votre collègue m'a dit d'apporter que ces papiers et elle n'a pas mentionné ce nouveau document, ils disent que peut-être elle a oublié.

Bref, j'en ai marre. Déjà je suis marié depuis décembre 2008 et j'ai même pas déposé mon dossier car le nouveau RDV est au 1er Mars 2009 et il faut compter un an de plus pour l'étude de dossier.

Est-ce que il n'y a pas une procédure spéciale que je peux l'entamer pour gagner plus de temps, c'est à dire que le dossier prend par exemple un, deux ou trois mois pour l'étude. Est-ce que je dois contacter un avocat pour déposer une plainte....

En tout cas si vous pouvez m'aider je vous serais reconnaissant.

Cordialement,
Nizar Jlassi.